

NOS MISSIONS

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services de proximité de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles sont composées d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif.

CONSEILLER LES ÉLUS, ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

PROMOUVOIR UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ

Elles œuvrent pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'état. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

EXPERTISER LES TRAVAUX DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Les UDAP émettent des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elles assurent une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE (ABF)

Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les ABF sont attentifs à l'histoire de la construction et aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement dans le paysage.

GARANT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Dans les espaces protégés, tous les travaux de modification sont soumis à l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les ABF sont également conservateurs des cathédrales et édifices affectés au ministère de la Culture.

L'ARCHITECTURE DANS LA VIENNE

433 203 HABITANTS

6990,4 KM²

62 HAB./KM²

274 COMMUNES

7 EPCI

Département à dominante rurale situé sur l'axe Paris-Bordeaux, la Vienne bénéficie d'une situation géographique privilégiée qui favorise son attractivité et son développement en particulier autour de ses deux principales agglomérations : Châtelleraut et Poitiers.

Par ses paysages de bocages et ses architectures en tuiles canal, le département de la Vienne marque la transition entre les pays de la Loire et aquitains.

Aujourd'hui situé au nord de la grande région Nouvelle-Aquitaine, le territoire se répartit en 7 entités : Pays Loudunais, Grand Châtelleraut, Vienne et Gartempe, Grand Poitiers, Vallées du Clain, Haut-Poitou et Civraisien en Poitou, caractérisées chacune par leurs spécificités historiques et géographiques.



Abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe ©Rémy Berthon

La richesse de son patrimoine bâti, qui couvre toutes les époques de la Préhistoire (Roc aux Sorciers à Angles-sur-l'Anglin, classé au titre des monuments historiques) au XXe siècle (Musée Sainte-Croix à Poitiers, labellisé Architecture contemporaine remarquable), constitue un de ses principaux atouts.

En parcourant la Vienne il est ainsi possible de découvrir des vestiges antiques, des nécropoles mérovingiennes, des abbayes romanes ou d'admirer des ensembles exceptionnels.

Ainsi, l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe ou l'église Saint-Hilaire de Poitiers sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui leur a procuré une reconnaissance internationale.



Vallée de l'Anglin à Angles sur l'Anglin ©UDAP86

Il ne faudrait néanmoins pas négliger son patrimoine paysager. Aux confins des terres angevines et limousines, entre terres céréalières et bocages préservés, la Vienne reste un territoire contrasté et de grand intérêt, sillonné par de nombreuses vallées (Vienne, Creuse, Gartempe, Clain, Anglin ...) qui ont modelé son paysage et lui ont conféré son identité particulière.

562 Monuments historiques

8 Sites patrimoniaux remarquables

1 Édifice labellisé Architecture contemporaine remarquable
MUSÉE SAINTE-CROIX À POITIERS

3 Villes et pays d'art et d'histoire

GRAND CHÂTELLERAULT

VIENNE ET GARTEMPE

68 Sites protégés

GRAND POITIERS

2 Patrimoine mondial de l'UNESCO

ABBAYE DE SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE

ÉGLISE SAINT-HILAIRE À POITIERS (PATRIMOINE JACQUAIRE)

NOUS CONTACTER

Le service est installé au 1^{er} étage de la DRAC
Nouvelle-Aquitaine – Site de Poitiers

UDAP de la Vienne
Hôtel de Rochefort
102 Grand'Rue
86020 POITIERS CEDEX

05.49.55.63.27 ou 25
udap.vienne@culture.gouv.fr



Théâtre-Auditorium de Poitiers ©TCJ

ACCUEIL A L'UDAP

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

Accueil du public sur rendez-vous uniquement

PERMANENCES DANS LE DÉPARTEMENT

Châtelleraut, Chauvigny, Loudun, Poitiers,
CA du Grand Châtelleraut et CC Vienne et
Gartempe.

*CC : communauté de communes *CA : communauté d'agglomération

VOS INTERLOCUTEURS À L'UDAP 86

CHEFFE DE L'UDAP 86, ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)
Corinne GUYOT

ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

TECHNICIEN : Céline AUNAY
ADMINISTRATIF : Fabienne ROUSSEAU
ADMINISTRATIF : Laurence CHAPOUL

OUEST DU DÉPARTEMENT

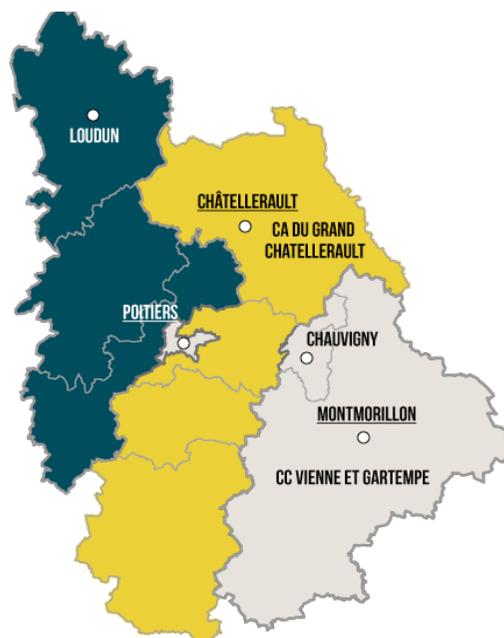
INGÉNIEUR : Stéphanie BOUBLI-CADARS ■

CENTRE DU DÉPARTEMENT

ABF : Isabelle VAN MASTRIGT ■

EST DU DÉPARTEMENT ET POITIERS

ABF : Corinne GUYOT □



udap.vienne@culture.gouv.fr



05.49.55.63.27 ou 25

atlas.patrimoines.culture.fr



http://www.culture.gouv.fr/Regions/

Drac-Nouvelle-Aquitaine



drac
nouvelle
aquitaine

86

UDAP
VIENNE

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine



Hôtel de Rochefort ©UDAP86